



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/2006/4
10 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Soixante-septième session
Genève, 18-20 septembre 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE DÉCLARATION DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

**SUR LES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DANS LES
ZONES SINISTRÉES DE LA RÉGION DE LA CEE**

Élaboré par le Bureau en liaison avec le secrétariat

La réunion de haut niveau devrait adopter une déclaration sur les enjeux sociaux et économiques dans les zones sinistrées de la région de la CEE. Ce texte affirme le rôle important que peuvent jouer les politiques dans les domaines du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'administration des biens fonciers pour ce qu'est de sauvegarder la cohésion sociale dans la région de la CEE, de favoriser l'accès à un logement bon marché et convenable et de promouvoir la sécurité de toutes les formes de jouissance. Il définit en outre les priorités des travaux qu'entreprendra le Comité du logement et de l'aménagement du territoire dans le cadre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et conformément au Plan de travail pour la réforme de la CEE.

PROJET DE DÉCLARATION

SUR LES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DANS LES ZONES SINISTRÉES DE LA RÉGION DE LA CEE

Introduction

1. Le cadre de vie est un important facteur de cohésion communautaire et d'interaction sociale. Malgré l'expérience accumulée par certains pays de la CEE dans l'application de divers programmes de logement social et d'urbanisme, les quartiers désavantagés, et sujets à la dégradation, de nombreuses parties de la région restent à la traîne. Dans de nombreux pays de la région, l'entretien du parc de logements collectifs prend un caractère d'urgence, ce type de logement représentant la majorité de toutes les habitations. Des politiques efficaces en matière de logement social et d'aménagement du territoire, associées à un développement communautaire, peuvent favoriser l'établissement de réseaux de soutien et de relations de confiance.

Principaux problèmes

2. Jusqu'à une date récente, c'était généralement dans les zones à large concentration de population ouvrière pauvre et d'immigrants que les systèmes de soutien social et communautaire étaient nécessaires pour préserver des conditions de vie et une intégration sociale convenables. Cependant, des zones de misère plus prononcée, et sous des formes multiples, sont apparues çà et là dans la région de la CEE. Dans certains quartiers, la persistance d'un chômage élevé, la médiocrité des conditions de logement, le faible degré d'instruction, une criminalité élevée et d'autres problèmes socioéconomiques se cumulent pour engendrer régression et détresse.

3. Avec des ressources publiques en déclin et sous l'effet du processus de mutation économique, notamment dans les pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est, l'accès à un logement bon marché et convenable est une véritable gageure. Nombre de ces pays accordent une place prépondérante aux forces du marché, mais cela n'a pas été suffisant pour compenser le recul de l'État dans le secteur du logement. La privatisation de vastes tranches du parc de logements collectifs, dont la construction remonte principalement à la période 1960-1990, a créé souvent de nombreux problèmes de gestion et d'entretien pour les nouveaux propriétaires occupants. L'accès à un logement bon marché et convenable est essentiel au bien-être de l'individu et à la cohésion sociale.

4. Un bon système d'administration des biens fonciers peut garantir le régime de propriété et de sécurité de toutes les formes d'occupation des logements et concourt à la fiscalité foncière et immobilière; assure la sécurité du crédit; contribue à la mise en place et à la surveillance des marchés fonciers; facilite la gestion des terres domaniales; améliore l'urbanisme; permet de développer l'infrastructure; et fournit des données statistiques à l'appui d'une bonne gouvernance.

5. L'aménagement de l'espace, qui peut améliorer l'environnement social et économique local, doit composer avec l'expansion des zones urbaines existantes, avec une migration de jeunes en provenance des zones rurales et avec une population vieillissante. Les établissements spontanés sont généralement engendrés par le besoin urgent de logement, notamment chez les populations pauvres des zones urbaines, les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés.

Ils se caractérisent par des problèmes économiques et sociaux graves, et en sont le produit. L'amélioration des conditions de vie dans ces établissements est l'une des missions les plus complexes et les plus pressantes qui attendent aujourd'hui de nombreux pays membres de la CEE.

Par conséquent,

NOUS, MINISTRES ET CHEFS DE DÉLÉGATION PARTICIPANT À LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ CEE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RÉUNIS À GENÈVE LE 19 SEPTEMBRE 2006,

Rappelant, comme il est dit dans la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, que la cohésion sociale est un processus qui se compose d'un ensemble de valeurs communes, de défis communs et d'égalité des chances, reposant sur la confiance, l'espoir et la réciprocité des relations entre les divers groupes de la population,

Conscients du fait qu'en ne réussissant pas à créer, dans les pays, un climat politique, économique et social propice à l'instauration d'un niveau de vie stable et convenable pour toutes les nationalités et tous les groupes ethniques qui y vivent, on contribuerait à alourdir les coûts sociaux; à aggraver l'instabilité politique, l'insécurité en milieu urbain, les conflits ethniques et les problèmes afférents aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées; et à l'émergence d'une classe de laissés-pour-compte, au risque d'ébranler le système économique lui-même,

Notant que les zones sinistrées continuent à se développer car les gouvernements ont été souvent trop lents à appliquer des politiques propres à relever les défis liés à la cohésion sociale dans ces zones,

Convaincus que, eu égard aux tendances démographiques qui se dessinent actuellement dans la région de la CEE, caractérisée par une population vieillissante et une intensification des mouvements migratoires, les politiques en matière de cohésion sociale et de sécurité devraient être au cœur des stratégies des États, ce qui exige souvent des changements profonds au niveau des relations de travail et de la répartition des responsabilités entre organes et organisations publics et non gouvernementaux, ainsi qu'au niveau de l'établissement de partenariats efficaces entre le secteur public et le secteur privé,

Sachant que la gestion, l'entretien et la rénovation du parc de logements collectifs constituent désormais, dans la région de la CEE, un problème majeur qui comporte, dans l'immédiat, un risque important de pertes matérielles et en capital ainsi que des coûts sociaux considérables, mais qu'ils sont aussi l'occasion d'améliorer la qualité de vie, d'accroître la cohésion communautaire et de renforcer l'économie locale, et

Sachant aussi que les systèmes d'information sur l'espace devraient être réaménagés de façon à devenir de plus en plus ouverts et publics, depuis le plus haut niveau de l'administration jusqu'à l'échelon des communautés, afin d'assurer l'égalité d'accès de tous à la propriété foncière et immobilière, de garantir le régime de propriété et la sécurité de toutes les formes de jouissance, de faciliter la réforme foncière et le fonctionnement du marché immobilier,

d'améliorer l'aménagement de l'espace, de développer l'infrastructure et de renforcer les efforts tendant à atténuer les effets des catastrophes naturelles,

- i) *Reconfirmons* que la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle reste le fondement de tous les futurs programmes de travail du Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire afin de favoriser la prospérité économique et sociale, d'encourager la revitalisation des quartiers par la rénovation du parc de logements collectifs, de promouvoir la fourniture de logements bon marché et convenables et d'améliorer la qualité de vie dans la région de la CEE;
- ii) *Nous engageons* à contribuer à l'inclusion sociale, au développement du logement social et à la fourniture de logements bon marché, compte tenu des recommandations figurant dans les *Directives relatives au logement social* (2006) et les *Directives relatives à la copropriété du logement* (2003) de la CEE et par l'intégration de la politique du logement social aux autres politiques, notamment celles dans les domaines de l'administration des biens fonciers, de l'emploi, de la migration et de l'éducation;
- iii) *Appuyons* les travaux de la CEE portant sur le financement du logement bon marché;
- iv) *Soulignons* que la question d'une bonne gestion de la rénovation des grands complexes de logements collectifs devrait être examinée par le Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire en mettant l'accent sur des stratégies intégrées prévoyant l'entretien, la rénovation, les économies d'énergie, le développement urbain et la cohésion sociale;
- v) *Soutenons* les activités menées par la CEE dans le domaine de l'aménagement du territoire qui visent un aménagement durable de l'espace, en intervenant notamment sur les questions des constructions sauvages, des établissements spontanés, de la réforme foncière, de l'accès des démunis aux terres et du marché immobilier par l'amélioration des mécanismes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et la modernisation des systèmes d'aménagement de l'espace;
- vi) *Soulignons* qu'il importe de continuer d'échanger des données d'expérience au sujet des arrangements en vue de la constitution de partenariats entre la sphère publique et la sphère privée dans les secteurs du logement et de l'aménagement du territoire sur la base d'accords transparents de partage des risques, des avantages et des gains, et d'exploiter les compétences et le financement plurisectoriels pour servir les intérêts du public et, en particulier, les groupes défavorisés de la population;
- vii) *Décidons* d'organiser la prochaine réunion de haut niveau dans cinq ans afin de faire le point sur la suite donnée aux engagements ci-dessus.
